

Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor



# Protocole d'accord

de gestion et de suivi de l'espèce Cerf  
dans les Côtes d'Armor



# Sommaire

## La gestion de l'espèce Cerf dans les Côtes d'Armor

L'origine et l'habitat de l'espèce Cerf	page 3
La présence du cerf dans les Côtes d'Armor	page 4
Les unités de population de grands cervidés en Côtes d'Armor	page 6
Le contexte actuel	page 7
L'impérieux besoin d'une régulation adaptée	page 7
La gestion et le suivi des populations	page 9
Les engagements des partenaires	page 12

## Annexes

<i>Le cerf en Bretagne</i>	page 14
<i>Une chasse au cerf en Bretagne</i>	page 16
<i>Bibliographie</i>	page 18
<i>Carte départementale avec les unités de population de cerfs</i>	page 19
<i>Modèle de carte T Cerf</i>	page 20
<i>Schéma de recueil des Indicateurs de Changement Écologique (ICE)</i>	page 21
<i>Modèle de faisceau pluriannuel des ICE</i>	page 22
<i>Schéma décisionnel de gestion de l'espèce cerf en Côtes d'Armor</i>	page 23

### **Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor**

La Prunelle, BP 214, 22 192 Plérin cedex

Tél. 02 96 74 74 29 Fax. 02 96 74 74 19

courriel fdc22@wanadoo.fr www.fdc22.fr

**Directeur de la Publication :** Yvon Méhauté

**Création graphique :** Sul éditions

**Impression :** Roudenn Grafik à Plérin

**Remerciements :** cette publication a été réalisée par la FDC22, avec la collaboration des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, du Conseil Général des Côtes

d'Armor, de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, du Centre Régional de la Propriété Forestière, du Syndicat des Propriétaires Forestiers des Côtes d'Armor, de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts, de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier des Côtes d'Armor

**Crédit iconographique :** fdc22, Gérard Gautier, Cyril Le Bellego, Bernard Rio, Christophe Sablé, Jean-Louis Samson

# L'origine et l'habitat de l'espèce Cerf



**O**riginaires d'Asie centrale, les cerfs ont migré au cours du Pléistocène vers l'Ouest en colonisant l'Europe. Leur apogée corporelle qui est pratiquement celle du cerf actuel a probablement été atteinte durant la glaciation dite du Würm (environ – 120 000 à -20 000 ans). L'anatomie du cerf en fait un animal plus adapté aux terrains dégagés qu'aux sous-bois épais.

À l'origine, espèce diurne, elle fréquentait les steppes, les landes, les milieux ouverts. La forêt constitua une zone de refuge où les activités humaines ont refoulé l'espèce. Le cerf reste néanmoins un animal de lisière, de paysage ouvert.

Son habitat naturel sera donc la forêt variée dans ses essences, dans l'âge de ses peuplements et comportant une forte proportion de sous-bois dégagés de trouées de grandes dimensions où il peut se nourrir.

# La présence du cerf

## dans les Côtes d'Armor



**L**e cerf d'Armorique s'est probablement maintenu dans le département des Côtes d'Armor depuis le début de la période historique. Les fossiles de cervidés retrouvés lors de différentes fouilles témoignent de cette présence, ainsi que les noms de lieux-dits comme : « la Brousse aux biches » à Plédéliac, « la Roche aux cerfs » à Plessala, « la Butte aux cerfs » en forêt de Loudéac et « Penhoat-Lancerf » à Plourivo, mais aussi sous des formes bretonnes comme « Ker-Garo » à Ploezal et à Plouha, « Ker-Garo » et « Goas-Haro » à Quemper-Guezennec, « Ker-Haro » à Trémel, « Bod-er-Harf » à Plouagat, « Goasharo » à Lanvellec, « Guen-auff » à Saint Gildas, « Run-Garff » à Squiffec, etc.

Le plus grand et le plus **emblématique** mammifère sauvage **appartenant à notre patrimoine faunistique costarmoricain** est une espèce très exigeante à tous égards.

La qualité de sa condition physique dépend très étroitement de la satisfaction de ses besoins vitaux élémentaires en eau, **en nourriture (principalement des herbacées)** et en abris ainsi qu'un minimum de quiétude ce qui suppose l'existence d'une flore propice au maintien de la vie sauvage.

Ses effectifs ont souvent connu des fluctuations importantes, notamment pendant les guerres, mais l'homme a toujours favorisé la survie de l'espèce.

L'animal a une manière de vivre, un comportement spécifique héréditaire, avec une marge d'adaptation étroite.

Si le milieu le contrarie, il émigre s'il le peut ou il dépérit sur place. Pour maintenir une gestion pérenne de cette espèce **d'intérêt patrimonial**, il est indispensable de **préserver et/ou de restaurer les corridors écologiques** entre les principaux massifs forestiers permettant ainsi le brassage génétique des populations.

Tout obstacle, cloisonnement, fragmentation du territoire par des dispositifs artificiels (clôtures, en grillages), à l'exception des protections de régénération, conduit à un appauvrissement génétique des populations et à l'artificialisation des milieux.

L'espèce Cerf vit en groupes organisés et très hiérarchisés. Cette organisation est d'origine biologique et comportementale. L'ensemble des animaux qui vivent sur une zone géographiquement définie, généralement rattachée à un massif forestier, forme **une unité de population**.



# Les unités de population

## de grands cervidés dans les Côtes d'Armor

**D**ix unités de population ont été identifiées dans le département, dont trois sont communes avec le département du Morbihan. Celles-ci sont : la Hunaudaye, la Hardouinnais, Loudéac, l'Hermitage-Lorge, Quénécan, Glomel, Kergrist-Locarn, Avaugour-Le Guercy, Lanouée et Bef-fou-Louargat (voir carte de localisation des unités de populations de cerfs page 19).



## Le contexte actuel

**L**es modifications du milieu agro-forestier dans les Côtes d'Armor ont ces trente dernières années engendrées une augmentation du boisement dans les fonds de vallée d'une part et un agrandissement du parcellaire agricole sur les grands plateaux d'autre part.

Cette configuration de l'espace répond aux enjeux de développement d'une agriculture compétitive et performante. La mise en place du plan de chasse et le renforcement des populations, l'augmentation des surfaces boisées (+ 20 000 hectares en 20 ans) et l'évolution des pratiques agricoles ont ainsi conduit à l'extension de l'espèce.

# L'impérieux besoin d'une régulation adaptée



**L**a bonne conservation, à long terme, d'une unité de population, dépend non seulement d'un effectif minimum critique, mais aussi de ses besoins intrinsèques. Espèce polygame grégaire et sociale de type matriarcal, socialement très hiérarchisée, elle ne pourra bien se perpétuer que dans la mesure où le contrôle de ses effectifs s'exercera sans risquer de compromettre son organisation interne.

**Les effectifs de l'espèce doivent impérativement être régulés, tant dans son propre intérêt que pour satisfaire de manière réaliste à des impératifs économiques, objectivement incontournables en matière de production forestière et agricole.**

En effet, lorsque le nombre d'animaux dépasse la capacité d'accueil de leur habitat, ils dépérissent de concert avec celui-ci. Il est fondamental et crucial à long terme que cette régulation s'exerce de manière à **préserver durablement ce magnifique héritage qui doit pouvoir se perpétuer.**

# La réalisation du plan de chasse



**A** fin de respecter l'éco-éthologie de l'espèce, il est souhaitable que les bénéficiaires de plan de chasse débutent la saison après le brame et prélèvent **en priorité les jeunes animaux** et si possible **avant la mi-décembre**. De plus, la différence de taille facilite l'identification des animaux. En réalisant **une grande partie du plan de chasse avant les rigueurs hivernales**, on limite la compétition alimentaire entre individus et les éventuels dégâts agricoles ou sylvicoles.

Dans le but de prélever, lors des chasses à tir, dans des **conditions optimales de sécurité et de manière efficace** les grands animaux, les chasseurs sont invités à faire appel aux conseils et formations proposés par un moniteur sur le stand de tir fédéral. Il est en effet indispensable de vérifier la précision et le réglage de ses armes et munitions, de se familiariser avec celles-ci, de se perfectionner et de s'entraîner au tir sur cibles fixes et mobiles.

Pour la chasse à l'arc, l'entraînement permanent est primordial. Il doit permettre de rendre le chasseur adaptable à toutes les situations et de décocher une flèche pour tuer et non pour tenter un tir difficile. Avec un arc, on tire près, de très près!

À la suite du tir, que le gibier soit supposé blessé ou manqué, le contrôle du tir doit être une obligation pour tout chasseur. En cas de blessure, un conducteur de chien de sang doit être convié dans les plus brefs délais.



# La gestion et le suivi des populations

**A** fin de **maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique**, différents partenaires institutionnels et associatifs départementaux et interdépartementaux se sont entendus **pour mettre en place un protocole de gestion pérenne et de suivi de l'espèce Cerf**. Ce protocole de gestion repose sur l'étude des relations individus-population-environnement au travers de différents outils à utiliser en fonction des particularités de chacune des unités de population :



## Des indicateurs de suivi numérique :

- o Indice nocturne de comptage en mars (Indice Kilométrique),
- o Écoutes au brame en septembre.

## Des indices de changement Écologique (ICE) :

- o Longueur des mandibules (principalement des jeunes de l'année)
- o Taux de fécondité des femelles (surtout des bichettes)
- o Structure d'âge des animaux prélevés à la chasse déterminée à partir de l'analyse biologique des mandibules inférieures).

## Des indicateurs végétaux :

- o L'importance des surfaces détruites de certaines cultures (ne pas confondre dégâts de sangliers et dégâts de cerfs)
- o L'analyse de la végétation forestière (régénérations, évolution du sous étage...)
- o Les objectifs de production forestière et agricole.

## Des indicateurs cynégétiques :

- o Facilité et taux de réalisation du plan de chasse en termes qualitatifs et quantitatifs en cours de saison au moyen d'une carte T, à comparer aux années précédentes dans des conditions de chasse similaires
- o Indices Cynégétiques d'Abondance (ICA) en dénombrant les animaux observés en cours de chasse
- o Rétro calcul des cohortes
- o Exposition des trophées.

## D'autres données sont à prendre en compte :

- o Les informations recueillies dans le suivi sanitaire,
- o Le recensement des collisions routières sur chaque unité de population sachant que les mâles, erratiques de 2 à 5 ans, présentent des taux de mortalité importants.

**La connaissance précise des prélèvements**, par sexe et par âge, sur une unité de population est une donnée essentielle pour pratiquer une gestion adaptative dans laquelle le plan de chasse est progressivement ajusté en fonction des tendances révélées. Elle est la plus fiable de tous les indicateurs et la moins onéreuse dans le temps.

Pour mener à bien le suivi du plan de chasse sur ces 10 unités, un groupe de travail centralise l'ensemble de ces données au siège de la fédération des chasseurs en cours de saison pour alimenter un tableau de bord.

Une synthèse par unité de population est effectuée (15 décembre – 15 janvier – fin de chasse), permettant ainsi de partager les



informations entre les partenaires pour évaluer les forces et les faiblesses cynégétiques sur chacune d'entre elles.

**Cet outil d'aide à la décision permet aussi aux autorités de prendre d'éventuelles mesures complémentaires ou préventives.**

En mars et avril, la synthèse de ces travaux, complétée par les autres indicateurs et en particulier les comptages nocturnes de mars, permet **d'établir des propositions de plan de chasse global par unité lors de réunions locales en distinguant d'une part le cœur de l'unité de population et d'autre part sa périphérie. Ceci dans le but d'éviter la dispersion de la population.**



*L'analyse des mâchoires de cerf*

Cette proposition de plan de chasse doit reposer sur un équilibre ou un rééquilibrage, en fonction des prélèvements de l'année précédente, des catégories d'animaux afin d'obtenir une pyramide des âges se rapprochant des objectifs attendus par sexe et classe d'âge et en vue de prévenir des dégâts agricoles et forestiers.

Le but est de maintenir **une densité d'animaux légèrement en dessous de la densité écologiquement, économiquement et socialement supportable avec des populations d'animaux bien structurées.**

À la lumière de ces éléments, la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) établit le plan de chasse. En dehors des unités citées ci-dessus, **toute implantation à caractère durable ne sera pas favorisée.**

La surface des différents territoires de chasse étant souvent très inférieure au domaine vital des hardes, **le regroupement des territoires pour une demande de plan de chasse commune est à encourager.**

# Engagements

## des partenaires signataires

**L**a Préfecture des Côtes d'Armor, le Conseil Général des Côtes d'Armor, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor, le Centre Régional de la Propriété Forestière en association avec le Syndicat des Propriétaires Forestiers des Côtes d'Armor, l'Office National des Forêts, la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor en partenariat avec l'Association des Chasseurs de Grand Gibier des Côtes d'Armor s'engagent à promouvoir le protocole mis en place dans le département des Côtes d'Armor, notamment en :

1. Favorisant une régulation adaptée qui prenne en compte les intérêts de l'espèce mais aussi les intérêts économiques, agricoles et forestiers, et en conservant des populations d'animaux bien structurées
2. Préservant et restaurant les corridors écologiques et évitant toute fragmentation du domaine vital de l'espèce et de l'unité de population (voir carte en annexe)
3. Encourageant les regroupements de territoires sur une même unité de population en vue d'optimiser les demandes de plan de chasse communes
4. Ne permettant pas dans le contexte actuel, l'émergence de nouvelles unités de population de cerfs
5. Pérennisant l'habitat et la quiétude au sein des massifs forestiers,
6. Collaborant avec les différentes instances des départements limitrophes pour la gestion des unités de population communes,
7. Favorisant et contribuant à la gestion et au suivi des populations
8. Luttant contre la déshérence cynégétique,
9. Obligeant à la bonne étanchéité des clôtures des élevages enclos de cerfs et en veillant à ne pas générer de surpopulation.

Fait à Plérin, le 11 mai 2011

Le Préfet des Côtes d'Armor,  
Rémi THUAU

Le Président du Conseil Général des Côtes d'Armor,  
Claudy LEBRETON

Le Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor,  
Olivier ALLAIN

Le Délégué Interrégional de l'Office National de la Chasse et de la Faune  
Sauvage,  
Christophe BAYOU

Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière en association  
avec le Syndicat des Propriétaires Forestiers des Côtes d'Armor,  
Guy de PENANSTER Guy HERVE

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts,  
Philippe DURAND

Le Président de la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor en partena-  
riat avec l'Association des Chasseurs de Grand Gibier des Côtes d'Armor,  
Yvon MEHAUTE Mickaël PERENNEZ

# Le cerf en Bretagne



*Scène sculptée chapelle Notre-Dame du Tertre à Châtaudren*

**L**e paysage et le folklore sont deux versants d'une mémoire culturelle. Toponymes et légendes écrivent en effet les pages d'une encyclopédie rurale. Dans cette recherche, la voie du cerf est l'une des plus fécondes. Dès le paléolithique, des rites funéraires accordent un rôle psychopompe au cerf. Ainsi, dans les îles de Téviec et de Hoëdic (56), six tombes datant du mésolithique contiennent des bois de cerf.

La toponymie a conservé de nombreuses traces du cerf en Basse-Bretagne :

Selon l'universitaire Jean-Marie Plonéis, « dans les noms d'animaux, celui du cerf est l'un des plus fréquents de notre toponymie ». Cerf = *Karo*, *karv* en breton (pluriel *kirvi*).

On trouve le toponyme, « Caro » à Plougastel-Daoulas (29), « Caroff » à Saint-Hernin (29), « Lann-Haro » à Cast (29) daté du XVI<sup>e</sup> siècle, « Poul-ar-Cerf » (la mare au cerf) et « Ros-ar-Harp » (le coteau du cerf) à Cast (29). « Ker-Carff » (le hameau du cerf) près de Quimper (29) en 1394, avec les variantes « Ker-Garff » à Melrand (56), « Ker an Garo » à Clohars-Fouesnant (29), « Ker-Garo » à Ploezal (22), à Plouha (22), à Quemper-Guezennec (22), à Tremaouézan (29), à Berné (56), au Croisty (56)... « Ker-Haro » à Trémel (22), « Ker-Harou » à Saint-Frégant (29), « Keranheroff » à La Feuillée (29), « Keranquero » à Guimiliau (29)...

Parmi les autres toponymes déterminés par le nom du cerf en Bretagne, citons encore : « Bod-er-Harf » à Plouagat (22), « Bré-Harve » (la colline

du cerf) à Crach (56), « Coëter-Garff » à Elven (56) et Grand-Champ (56), « Coet-er-Harv » à Pluvigner (56), « Garsagaro » à Le Cloître-Pleyben (29), « Goas-Haro » (le ruisseau du cerf) à Quemper-Guézenec (22), « Goasharo » à Lanvellec (22), « Guen-Arff » (le marais du cerf) à Saint-Gildas (22), « Parc'haro » à Fouesnant (29), « Penharo » à La Forêt-Fouesnant (29), « Pontar-Haro » à Saint-Derrien (29), « Poul-an-Caro » à Scaër (29) daté de 1426, « Poul-Caro » à Cotréven (29), « Poul-Harff » à Malguénac (56), « Roh-er-Harff » (la roche au cerf) à Inguiniel (56), « Run-Garff » à Squiffiec (22), « Voac'haro » à Bénodet (29)...

Le nom de la biche, *heizes*, est plus inusité. On le retrouve toutefois associé à *poull* (trou d'eau), à « Poulheiz » à Plounéour-Menez (29) en 1551, « Poulley » à Esquibien (29), « Poulleiz » à Plogonnec (29), à Château-neuf-du-Faou (29), à Saint-Jean-du-Doigt (29) et à Saint-Thonan (29).

Le toponyme « cerf » en français se rencontre d'autre part en Haute-Bretagne, par exemple la « Corne de cerf » à Paimpont (56), le « Gué de la roche au cerf » à Plessala (22) ou encore « le cerf » comme hameau à Vieux-Marché (22), enfin le « Gué aux biches » à Lanouée (56).

#### *La chasse Saint-Hubert à Cast*



# Une chasse au cerf en Bretagne

L'apparition d'un cerf ou d'une biche a pu être interprétée comme un signe divin jusqu'au XIXe siècle en Bretagne. Lors d'une chasse, le cerf en effet peut guider symboliquement le chasseur dans l'autre monde. L'animal peut aussi se mettre sous la protection des saints hommes.

L'apparition du cerf indique alors le caractère sacré du thaumaturge auquel il se soumet, tel saint Théleau ou saint Guénaël qui accueille sous son manteau un cerf poursuivi par les chasseurs du roi Waroc.

Le cerf se retrouve également au centre du thème de la chasse sauvage, ainsi la chasse au blanc cerf le lundi de Pâques, dans Erec et Enide, le roman médiéval de Chrétien de Troyes localisé dans le pays vannetais, et à qui a servi d'inspiration pour le décor des églises de Tréhorenteuc (56) et de Néant-sur-Yvel (56).

À Landeleau (29), la prise de possession d'un territoire par saint Théleau (VIe siècle) monté sur un cerf, entre le coucher et le lever du soleil, sa montée dans l'arbre signent là encore une origine pré-chrétienne. Le seigneur et l'ermite se disputent un territoire avec les armes de la magie.

À Landeleau, le chêne de Keravel, où s'était réfugié le saint poursuivi par les chiens du seigneur de Castell Gall, est toujours fréquenté par les pèlerins qui arrachent l'écorce de l'arbre afin de protéger leurs maisons et récoltes contre le feu.

En 1893, la conteuse Françoise Hourland confia à Anatole Le Braz le récit d'une chasse sauvage menée par le saint dans les cieux de la paroisse.

Outre Landeleau, on trouve le saint chevauchant un cerf à Ploudaniel (29), Landaul (56), Saint-Thelo (22), Trégomeur (22), Louargat (22), Leuhan (29), Comblessac (35), Lillemer (35), Montauban (35), Glomel (22), Plouegat-Moysan (29), Melgven (29)...

L'utilisation du cerf pour délimiter des territoires ou labourer la terre est encore connue à Loc-Envel (22) sous la conduite de saint Envel et à

*Sablère sculptée église de Lézardrieux*





Locarn (22) avec saint Hernin. Saint Hervé, saint Karieff, saint Gilles, saint Magloire utilisent eux aussi des cerfs comme montures et animaux de trait pour marquer des territoires...

De même à Lannedern (29) et à Edern (29), saint Edern confirme lui aussi l'origine préchrétienne du rite associé au cerf... L'évangéliste breton saint Edern (VI<sup>e</sup> siècle) correspond au personnage de la mythologie galloise, Edern, fils de Nudd, lequel transparaît dans les romans de la Table Ronde sous le nom de Yder...

On retrouve aussi sa trace à Plouha (22) et Guerlesquin (29). Quant à saint Hubert, autre saint associé au cerf, il patronne une douzaine de chapelles en Bretagne: Plouay (56), Sainte-Brigitte (56), Colpo (56), Saint-Goazec (29), Garlan (29), La Chapelle-Glain (44), Calorguen (22), Le Leslay (22), Trédaniel (22), La Noë-Blanche (35), La Nouaye (35) et Les Iffs (35).

Pour être exhaustif, il faudrait aussi compléter cette liste par saint Gilles, autre saint associé au cerf et représenté avec son animal, ainsi à la chapelle saint Gilles à Hennebont (56), à Guern (56), etc.

Outre les toponymes et les légendes, on peut également retrouver les traces du cerf dans les chapelles, sculptées à la fois sur les chapiteaux et les sablières (poutres latérales) dans des édifices construits entre le XIII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi à Callac (22), la chapelle Saint-Pierre de l'Isle (XVI<sup>e</sup> siècle) recèle une représentation d'un cerf forcé à courir par une meute.

Dans l'église Saint-Jean-Baptiste à Lézardrieux (22), une sablière de 1580 représente un départ de plusieurs cavaliers et d'une cavalière pour une chasse au cerf. Un cerf vu de dessus, et non de profil comme à l'accoutumée, est sculpté dans l'église Saint-Pierre de Le Croisty (56).

À voir également une scène de chasse au cerf à l'épieu dans la chapelle Saint-Gonnéry à Plougras (22), ainsi qu'une autre scène de chasse à la chapelle Notre-Dame des Fleurs à Plouay (56).

Autres représentations de chasse au cerf en Bretagne:

- chapelle Notre-Dame du Tertre à Châtelaudren (22)
- église Saint-Tudual à Combrit (29)
- chapelle Saint-Fiacre à Le Faouët (56)
- église de Gévezé (35)
- église collégiale de La Guerche-de-Bretagne (35)



*Scène sculptée chapelle Saint-Pierre de l'Isle à Callac*

- église de Lanmérin (22)
- église de Loc-Envel (22)
- chapelle de Kerlebat à Locmalo (56)
- église de Loguivy-Plougras (22)
- chapelle de Krenenan à Ploërdut (56)
- chapelle du Moustoir à Pluvigner (56)
- église Notre-Dame à Quimperlé (29)
- église de Saint-Barthélémy (56)
- cathédrale de Saint-Pol-de-Léon (29)
- église de Saint-Segal (29)
- chapelle Saint-Germain à Séglien (56)
- chapelle de Locmaria à Séglien (56)

Enfin, le cerf est représenté sur un calvaire monumental à Cast (29). La chasse de Cast est datée de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle représente la vision de saint Hubert et sa conversion miraculeuse alors qu'il chassait le jour du Vendredi Saint dans les Ardennes.

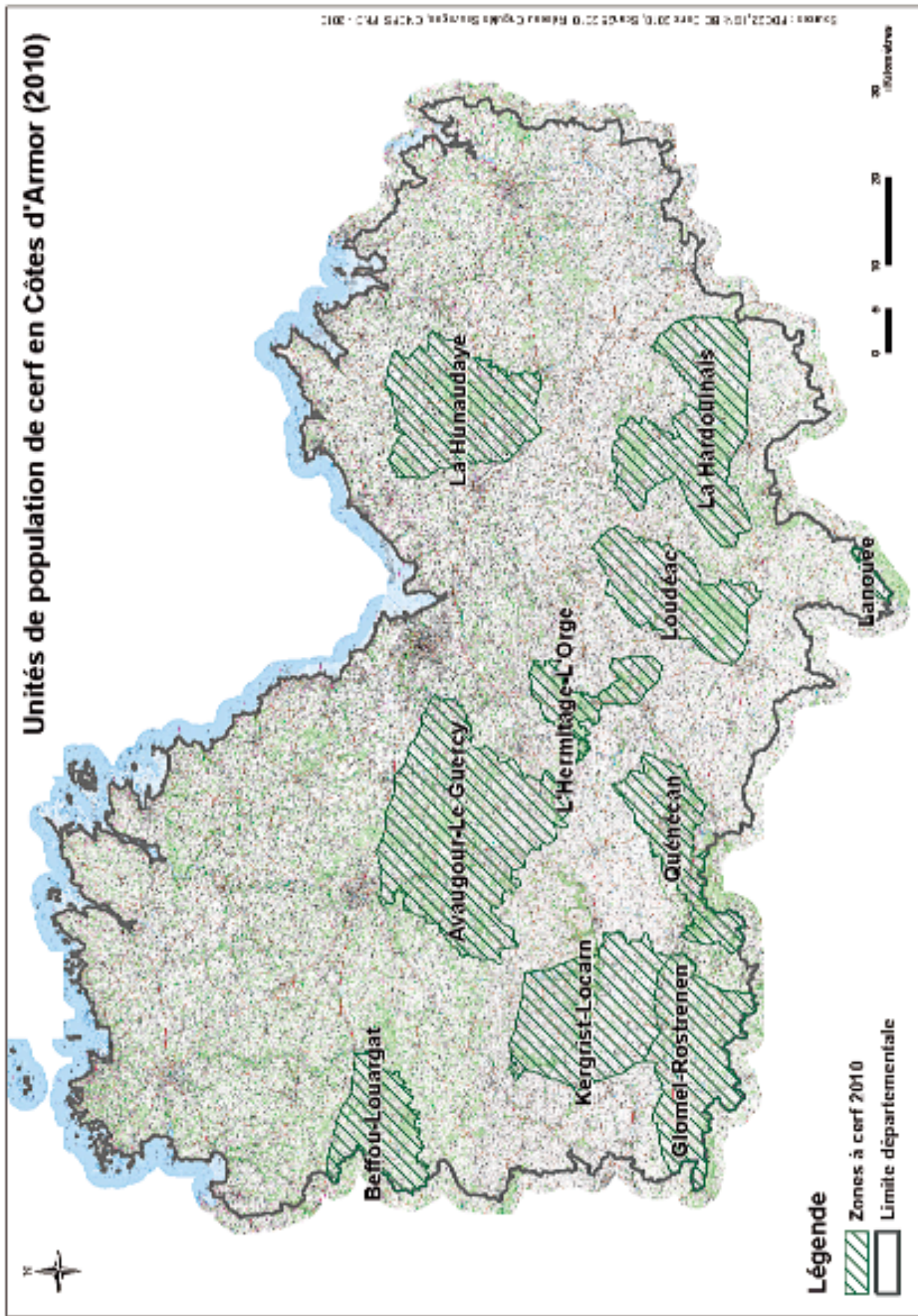
*Sablère chapelle Saint-Gonnery de Plougras*



## Bibliographie

- C. Guénil, *Le paganisme en Bretagne au VI<sup>e</sup> siècle*, Annales de Bretagne, 1901-1902, tome XVII.
- Henri Dontenville, *Les dits et récits de la mythologie française*, Paris, Payot, 1950
- Marie-Haude Arzur et Yves Labbé, *Au Tour des reliques de Landeleau*, Ar Men, 1997.
- Anatole Le Braz, *Les saints bretons d'après la tradition populaire en Cornouailles*, Paris, Calmann-Lévy, 1937.
- Jean-Marie Plonéis, *L'origine des noms de lieux en Bretagne*, éditions du Felin, 1993
- Albert Deshayes, *Dictionnaire des noms de lieux bretons*, ArMen 1999
- Bernard Rio, *Le cerf passeur de l'Autre Monde*, Ar Men, 2002
- Jean-Jacques Lalevée, *Du cerf et de l'homme*, éditions Crépin-Leblond, 2005
- ANCGG, *Gérer le Cerf*, 2008
- Bernard Rio, *L'art de la chasse dans les chapelles bretonnes*, Saint-Hubert, 2009

# Unités de population de cerf en Côtes d'Armor (2010)





# Carte de prélèvement Espèce CERF



## Bénéficiaire :

NOM : .....

Prénom : .....

## Territoire de chasse :

Matricule : .....

Dénomination : .....

Commune : .....

Lieu-Dit de prélèvement : .....

Date de prélèvement : ..... / ..... / .....

Aspect général et observations : .....

NOTICE : cette fiche doit être remplie et renvoyée dans les 72 heures suivant le prélèvement. Utiliser une carte par animal.  
Conserver la mâchoire et l'adresser à un des lieux de collecte avec le talon du bracelet.

Catégorie :  CERF  CERF  JCB

Numéro du bracelet  présence factus .....  
 absence factus

SEXE :

mâle  femelle  indéterminé

Poids :

vidé ..... Kgs  
plein ..... Kgs  
estimé ..... Kgs

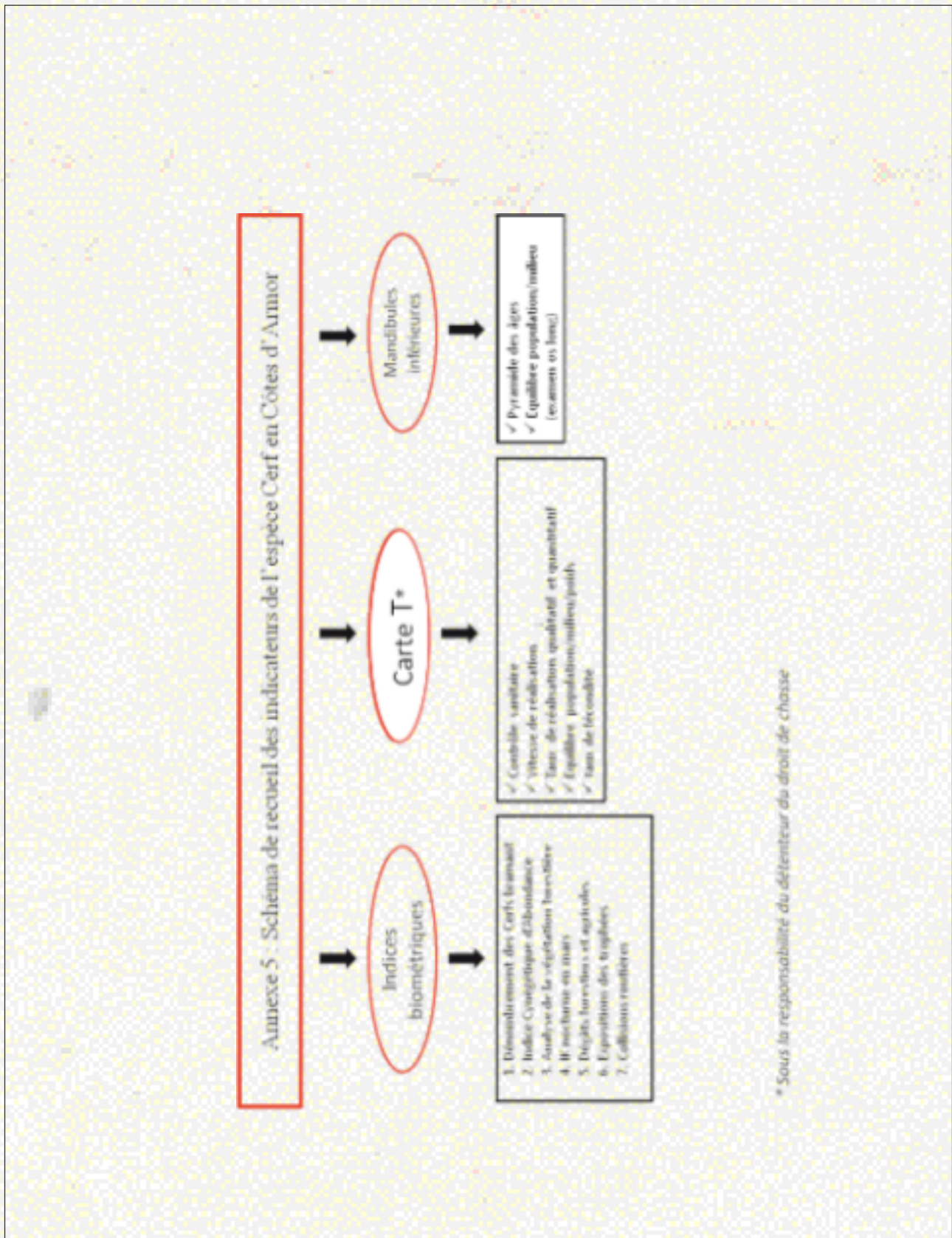
Classe d'âge estimée :

-1 an  1 à 3 ans  +3 ans

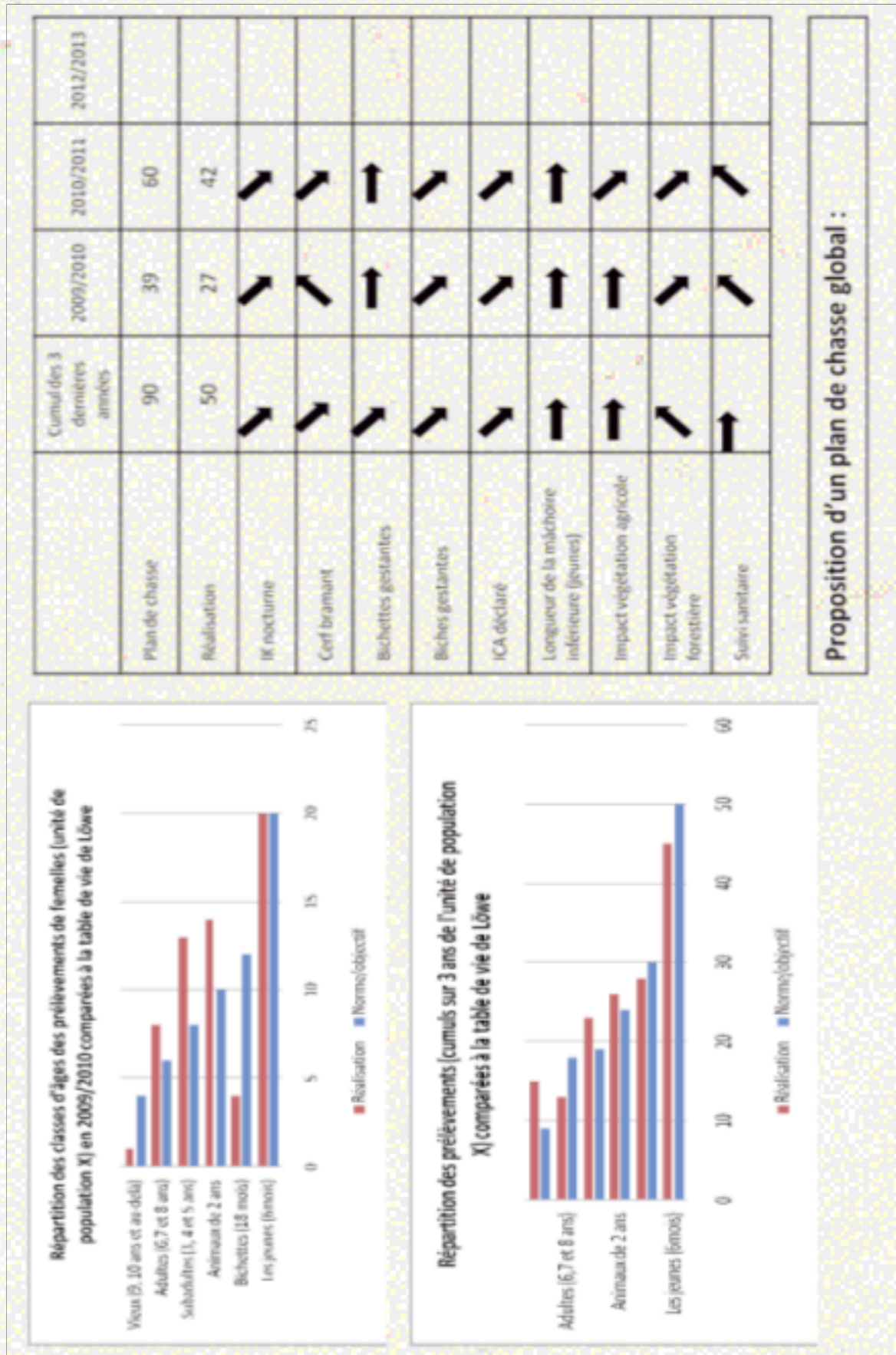
Merci de bien vouloir nous retourner également une carte T pour tout animal retourné mort par collision ou autre

# Modèle de carte T Cerf

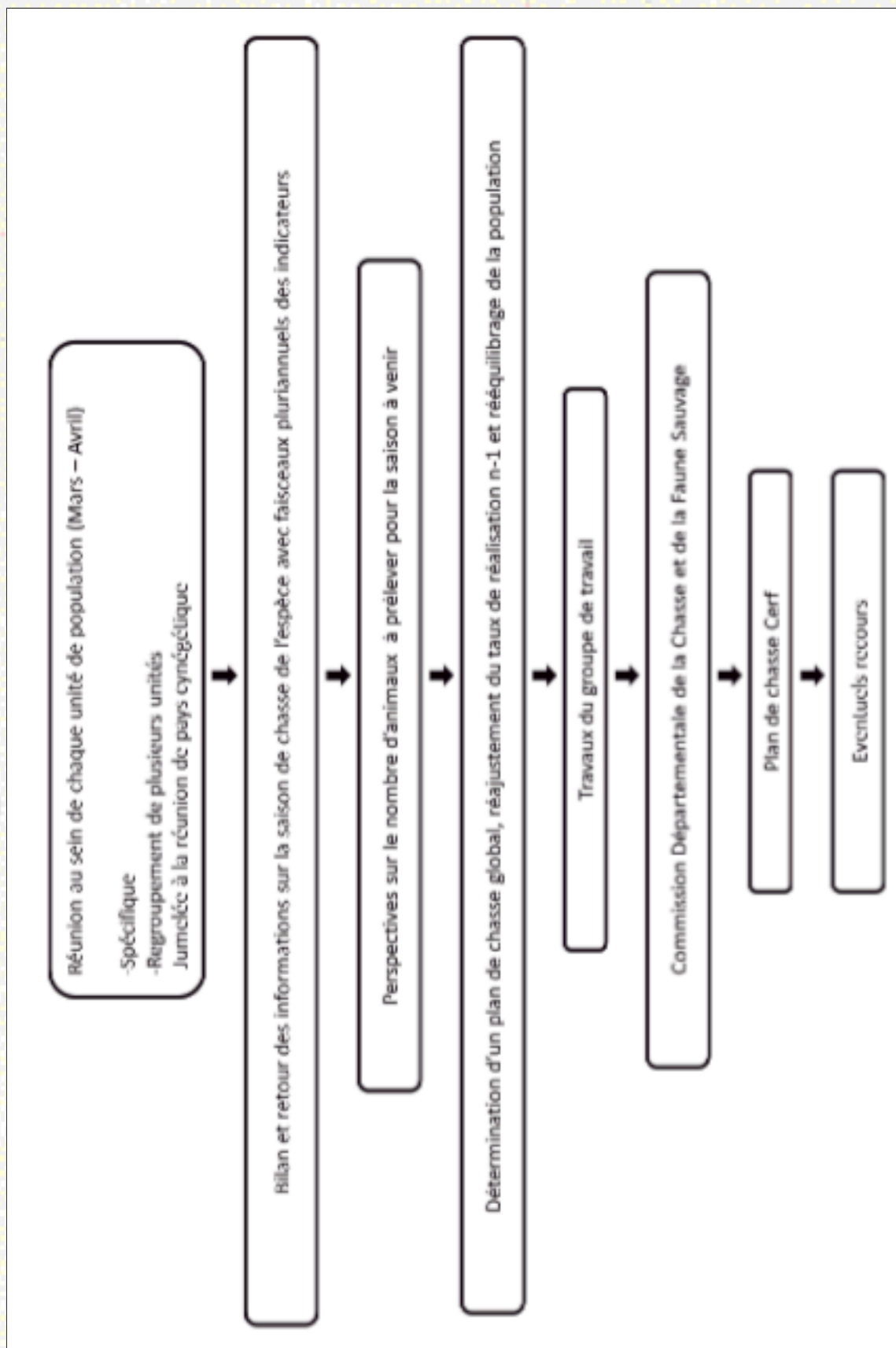
## Schéma de recueil des indicateurs

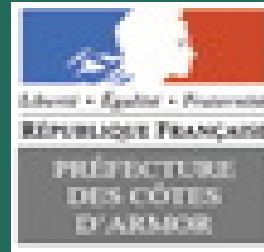


# de l'espèce Cerf dans les Côtes d'Armor



# Modèle de faisceau pluriannuel des indicateurs





Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor

La Prunelle — BP 214 — 22 192 Plérin cedex

Tél. 02 96 74 74 29

[www.fdc22.fr](http://www.fdc22.fr)